

**Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) pour le travail bénévole**  
**Conseils du PCO pour les bénévoles - secteur du travail bénévole**  
<http://skills.edu.gov.on.ca>



Les expériences vécues dans un travail bénévole, à l'école, dans les cours d'éducation coopérative, dans les passe-temps et dans le milieu de travail contribuent toutes au développement des compétences.

Le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) est axé sur les **compétences transférables** que vous pouvez développer dans le cadre d'un travail bénévole et continuer à utiliser tout au long de votre vie professionnelle.

**Vous pouvez utiliser le plan de travail du PCO pour :**

- soutenir votre apprentissage des compétences essentielles et des habitudes de travail;
- identifier les possibilités de développement de ces compétences et habitudes de travail dans le cadre d'un travail bénévole;
- attester la démonstration de ces compétences et habitudes de travail dans le cadre d'un travail bénévole.

**Avant de commencer le stage :**

- utilisez le **Tutoriel du PCO** pour en savoir plus sur les compétences essentielles et leur utilisation dans le milieu du travail;
- utilisez le Tutoriel du PCO pour apprendre à créer un plan de travail du PCO.
- créez et personnalisez votre **plan de travail du PCO** en vous concentrant sur les compétences que vous voulez développer ou démontrer dans le cadre de votre stage de travail bénévole;
- choisissez, en concertation avec votre employeur, les tâches du PCO que vous aurez l'occasion d'effectuer dans le milieu de travail. Vous pouvez aussi ajouter dans votre plan toute autre tâche identifiée par l'employeur.



Les bénévoles peuvent utiliser le PCO pour montrer aux employeurs leurs **compétences transférables!**

**Durant le stage :**

- mettez à profit le format pratique du plan de travail du PCO pour alimenter vos discussions avec votre employeur concernant le développement de vos compétences;
- demandez à votre employeur des commentaires sur votre travail sur une base régulière et, au besoin, des clarifications. Voici quelques suggestions d'entrée en matière :

*Je veux vraiment faire un bon travail dans le cadre de mon stage. Avez-vous quelques minutes pour discuter des moyens d'améliorer mes compétences et mes habitudes de travail?*

*Quelles sont les compétences et habitudes de travail que j'ai pu démontrer de façon satisfaisante jusqu'ici?*

*Quelles sont les compétences et habitudes de travail sur lesquelles vous aimeriez que je me concentre aujourd'hui ou cette semaine?*

*Puis-je vous voir la semaine prochaine pour avoir d'autres commentaires?*

Vous pouvez discuter avec l'employeur de la possibilité d'effectuer d'autres tâches et, le cas échéant, d'inclure ces tâches dans le plan de travail du PCO.



#### **À la fin du stage :**

- conservez une copie du plan de travail du PCO dûment rempli et signé comme preuve des compétences et habitudes de travail démontrées dans votre stage de travail bénévole;
- mettez à jour votre curriculum vitae pour inclure les compétences et habitudes de travail démontrées dans le cadre du stage et attestées par votre plan de travail;
- mettez à jour votre Sommaire des compétences du PCO, disponible à partir des Liens apparentés sur le site du PCO. Le sommaire vous permet de suivre le développement de vos compétences et de planifier leur perfectionnement;
- poursuivez le développement de vos compétences et habitudes de travail en créant des plans de travail du PCO pour des emplois rémunérés ou bénévoles axés sur des compétences et habitudes de travail différentes, possiblement à des niveaux de complexité plus élevés.

*Seuls les employeurs peuvent remplir et signer le plan de travail du PCO.*